



Rapport annuel sur le prix et la qualité du service déchets

SERVICE INFO DÉCHETS
04 84 510 620
info.dechet@ccvbu.fr



JE RÉDUIS
JE TRIE



Rappel des compétences de la CCVBA

La CCVBA a en charge la prévention, la collecte et le traitement des Déchets Ménagers et des Déchets dits « Assimilés » des Activités économiques collectés selon la même voie que ceux des ménages. Elle a délégué le traitement au Syndicat Mixte Sud Rhône Environnement.

Les Déchets Ménagers Assimilés comprennent l'ensemble des déchets, à savoir, les ordures ménagères résiduelles et le tri ainsi que les déchets des déchèteries.

La collecte des OMR est assurée en régie sur le territoire de la CCVBA.

Le verre et le papier sont collectés en apport volontaire (colonnes aériennes) via des prestataires privés, le carton en régie jusqu'en octobre 2022 puis par prestataire privé ensuite sauf pour la commune de Saint Rémy restant en régie.

Trois déchèteries sont présentes sur le territoire sur les communes de Saint-Etienne-du-Grès, Maussane-les-Alpilles et Saint-Rémy-de-Provence. La Communauté de Communes assure la gestion du haut du quai (accueil public, réception des déchets, gestion des demandes d'enlèvements et de rotations des bennes...) des 3 déchèteries. Le bas de quai est géré par le Syndicat Rhône Environnement : enlèvement des bennes et traitement des déchets.

Une déchèterie mobile assure la collecte des déchets verts sur les communes de Mouriès, Aureille et Fontvieille.

Objectifs réglementaires nationaux et locaux (LOI AGECS/SRADET)

La loi du 10 février 2020 relative à la lutte contre le gaspillage alimentaire et à l'économie circulaire (Loi AGECS) modifie l'objectif de réduction de la production de déchets. Ainsi, l'objectif de réduction du volume d'ordures ménagères par habitant est de 15% d'ici 2030 par rapport à la production de 2010. De même, les DAE (déchets d'activités économiques) sont visés par un objectif de réduction de 5% d'ici 2030 par rapport à 2010.

Le Schéma Régional d'Aménagement, de Développement Durable et d'Égalité des Territoires (SRADET) prévoit notamment :

- de réduire de 10% les quantités de déchets ménagers non dangereux en 2025 par rapport à 2015
- de diviser par 2 la quantité de déchets des activités économiques collectée en mélange avec les déchets des ménages dès 2025
- une valorisation matière de 65% des déchets non dangereux non inertes et des encombrants déposés en déchèterie en 2025.

Les faits marquants de l'année 2022

- Plus de 770 000 euros d'investissement dont principalement : 1 benne de collecte 19T, 1 mini-benne, bacs individuels pour la dernière phase du PAP, plus de 250 Composteurs individuels, étude pour la requalification de la déchèterie de Maussane-Paradou, étude pour la construction d'un quai de transfert, déploiement du dispositif Cliiink pour favoriser le tri du verre et le lien avec les commerces locaux...

1/ Prévention

- Elaboration du Plan Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés, présentation du diagnostic et du plan d'actions en Commission et mise en place des groupes de travail
- Dispositif CLIIINK : installation du dispositif de gratification du geste de tri du verre sur la moitié du parc de colonnes à verre
- Déploiement du compostage collectif avec animation : jardin partagé d'Aureille et sélection de 9 autres sites
- 268 composteurs individuels et 2 lombricomposteurs attribués
- Développement du service de broyage des déchets verts à domicile auprès des particuliers (démarrage en novembre 2021) : les résultats sont très positifs : 160 rendez-vous, 400 tonnes de végétaux évités en déchèterie (soit 27 220 €), 74% des utilisateurs conservent leur broyat pour le valoriser dans leur jardin.

Ce dispositif doit permettre de réduire la production de déchets verts, les coûts de transport et de traitement des déchets verts (1er flux apporté en déchèteries), d'assurer un service supplémentaire à la population, de diminuer les déplacements et donc, les émissions de gaz à effet de serre, de proposer une alternative à la pratique (encore usitée bien qu'interdite) de brûlage des déchets verts, de préserver les milieux naturels, d'assurer une sensibilisation des habitants sur la réutilisation du produit sur place grâce au paillage (qualité du sol, économie d'eau...) et de créer de l'emploi local grâce au recours à une association d'insertion.



2/ Collecte et relations usagers

- Démarrage de la phase 3 de la collecte des ordures ménagères et des emballages en bacs individuels en Porte à Porte sur Fontvieille, Saint-Etienne-du-Grès, Mas-Blanc des Alpilles : enquête-communication auprès des foyers, commande de bacs individuels et création des nouveaux circuits de collecte

3/ Des équipements et infrastructures à l'étude

- Définition du programme de déploiement des colonnes enterrées dans les centres anciens
- Définition du programme et obtention des autorisations administratives pour la construction d'un quai de transfert et d'un centre technique sur la commune de St Rémy
- Définition du programme et obtentions des autorisations administratives pour la requalification de la déchèterie Sud Alpilles
- Poursuite de l'étude de faisabilité pour la requalification de la déchèterie de Saint Rémy
- Participation à l'étude sur le centre de tri Rhodanien.

4/ Fiscalité

- Choix du bureau d'étude en vue de la mise en place de la redevance spéciale auprès des professionnels.

Indicateurs techniques sur le territoire

Les Déchets Ménagers Assimilés (DMA)

Population municipale 27 836 hab.

Pour mémoire en 2021, le total de Déchets ménagers et assimilés (OMR + tri + déchèteries) produits sur le territoire était de 27 948 tonnes, ce qui représentait une hausse de 12% par rapport à 2020, en raison de la reprise de l'activité économique suite à la crise sanitaire en 2020.

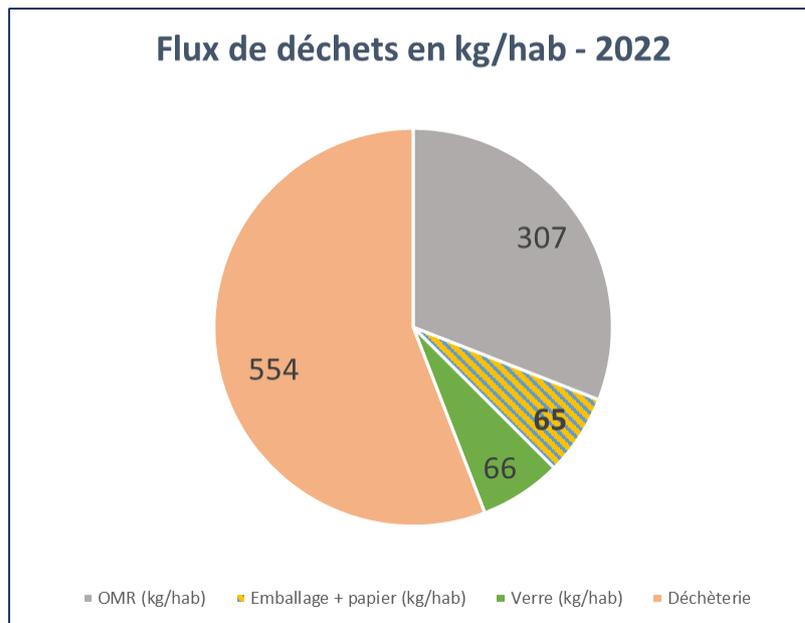
En 2022, il atteint 27 684 tonnes (995 kg/habitant), soit une baisse de 1% par rapport à 2021.

Rappelons que les DMA comprennent l'ensemble des déchets ménagers mais également les déchets des entreprises (artisans, commerçants, etc.) et du secteur tertiaire (administrations, maisons de retraite, etc.) collectés dans le cadre du service public de gestion des déchets. La collecte de ces déchets professionnels a une incidence importante sur notre ratio.

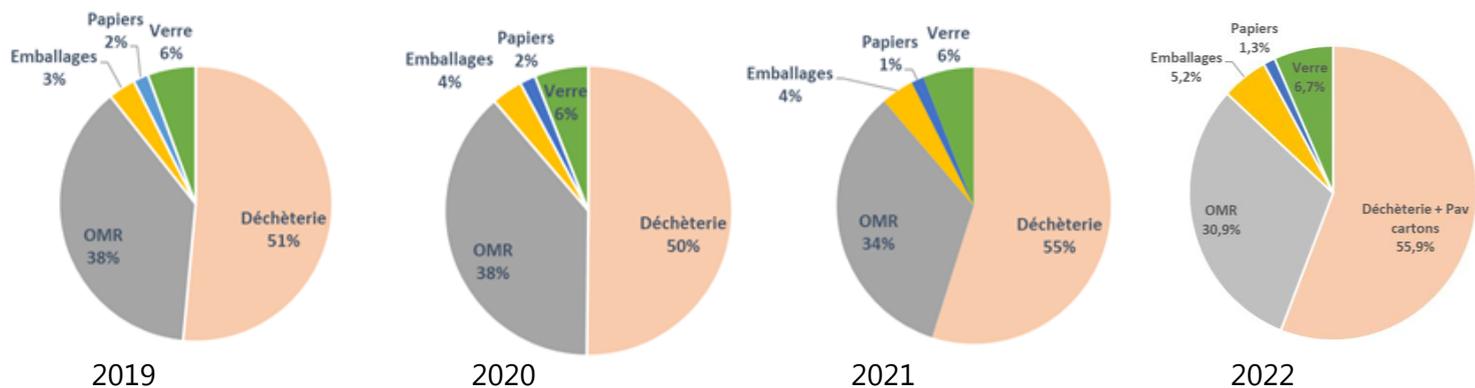
Par ailleurs, la surpopulation touristique n'est pas prise en compte dans le calcul à l'habitant. En intégrant le surclassement de Saint Rémy, notre performance est à **741 kg/hab** (contre 729 kg/hab en 2021 : Région PACA dans les collectivités catégorisées « Touristiques »).

Evolution des DMA depuis 2015

En kg/hab	2015	2016	2017	2018	2019	2020 (covid)	2021	2022
OMA	490	494	498	496	483	450	459	438
OMR	389	391	394	393	376	347	343	307
Emballage	35	36	35	35	32	32	39	52
Papier	13	13	12	12	18	16	15	13
Verre	53	55	56	56	57	55	61	66
Déchèterie	395	397	410	479	496	441	545	556
Total DMA (dont DAE)	885	891	902	975	979	891	1004	995



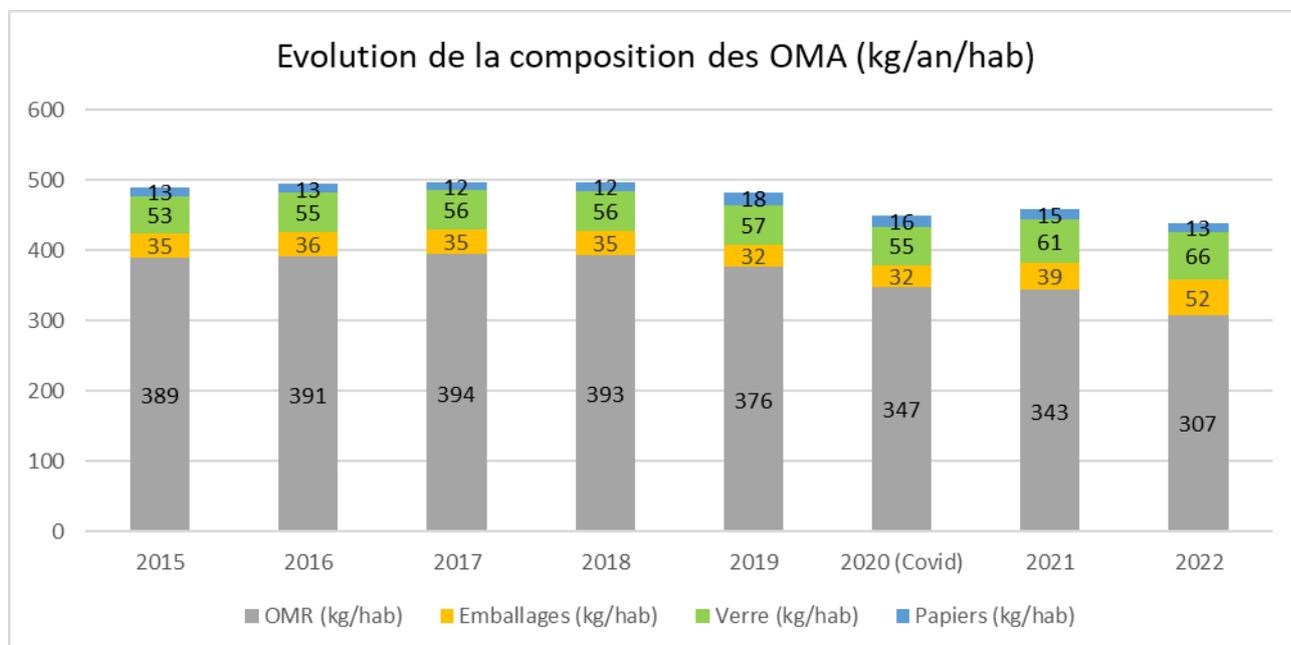
Répartition des déchets par catégories sur les 4 dernières années



Les déchets en déchèteries représentent la part la plus importante de déchets produits sur le territoire en 2022, pour plus de la moitié. Ils sont suivis des ordures ménagères résiduelles dont la baisse se poursuit depuis 2017, notamment grâce à la mise en place de la collecte individuelle en porte à porte facilitant le geste de tri. Cette évolution favorable s'explique par la politique de prévention et de collecte mise en place depuis la prise de compétence en 2017, et notamment au déploiement de la collecte en porte à porte.

ZOOM sur les Ordures Ménagères Assimilés

Concernant la collecte sélective, le verre connaît une hausse (66Kg/Hab. soit +9% par rapport à 2021). Celui-ci est nettement au-dessus des moyennes nationales (40Kg/Hab/an). **La performance des emballages (poubelle jaune) est très satisfaisante (52 Kg/Hab. soit +31%)**. Par contre **le papier** (13 Kg/hab. baisse à nouveau cette année (-13%) mais suit la tendance nationale avec une perte du gisement.



Raisons des performances positives des OMA (438 Kg/Hab. 2022, soit -6 % par rapport à 2021)

Le déploiement des deux premières phases de collecte en bacs individuels majoritairement en porte en porte, en 2020 et 2021 (7 communes concernées) a permis de diminuer fortement les OMR (-18%) et d'augmenter encore plus significativement le tri (+ 62%). La part des OMR étant plus importante entraîne cette baisse globale conforme à la réglementation en vigueur.

La dernière phase sera mise en place début 2023 sur les communes de Fontvieille, Saint-Etienne du Grès et Mas Blanc des Alpilles.

ZOOM sur les Déchèteries

Concernant les déchets en déchèteries, la hausse se poursuit avec un taux de + 2% pour atteindre plus de 15 481 tonnes soit :

556 kg/hab/an (545 Kg en 2021)

274 kg/hab en 2020 (Région PACA dans les collectivités catégorisées « Touristiques »)

300 kg/hab/an (Moyenne régionale)

201 kg/hab/an (Moyenne nationale)

Ce ratio très élevé s'explique principalement par le fait que les professionnels sont acceptés en déchèteries, quand la plupart des collectivités les refusent, et de manière gratuite depuis la crise sanitaire. Également, les particuliers, depuis le déploiement des bacs individuels, se rendent plus en déchèteries.

Le premier flux collecté en déchèterie est le flux Végétaux (6 645 tonnes/an), puis les Gravats (3 020 tonnes/an) et les Encombrants (2 059 tonnes/an).

Répartition des différents flux en déchèteries

kg/hab/an	2015	2016	2017	2018	2019	2020 (covid)	2021	2022
Végétaux	192	192	206	242	238	200	237	239
Gravats	70	67	65	73	84	81	106	109
Encombrants	81	68	61	71	67	62	74	74
Bois	22	36	44	50	50	46	54	48
Cartons	15	13	12	14	15	12	16	17
Mobilier	3	3	3	5	13	10	13	22
Plâtres	0,9	0,7	0,8	1,5	3	5	11	11
D3E	4	6	4	6	7	8	10	10
Ferrailles	7	11	8	8	8	7	9	13
Total tous flux	395	397	410	479	496	441	545	556

Conclusion

En 2022, malgré la baisse de nos Déchets Ménagers et Assimilés par rapport à 2021, notre production totale de déchets reste toutefois importante par rapport aux moyennes nationales et régionales. Même si les OMA baissent, les apports en déchèteries représentent le double de la moyenne régionale (556 kg/hab pour la CCVBA contre 300 kg/hab à l'échelle régionale).

Conformément aux objectifs réglementaires, d'ici 2025, la CCVBA (Déchets d'Activité Economique non compris) devra diminuer de 10% ses DMA par habitant par rapport à 2015, soit environ 3 400 tonnes par rapport à 2022 en comprenant l'évolution démographique, ce qui représente une baisse de – 131 kg par habitant dans les 2 années à venir.

L'enjeu est donc de :

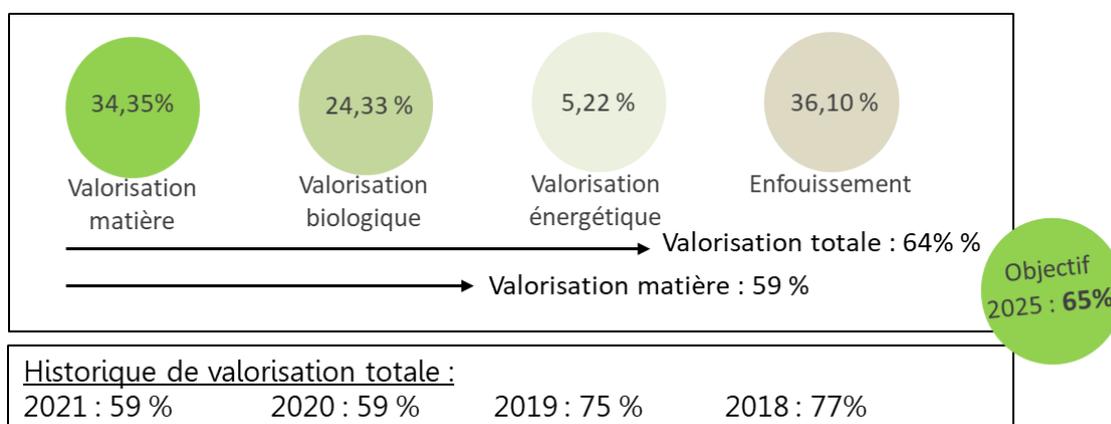
- Poursuivre la diminution d'OMR en incitant au tri,
 - o en améliorant sa qualité au bénéfice du recyclage (objectifs de la collecte en porte-à-porte)

- en travaillant sur les déchets d'activités économiques (y compris les déchets municipaux : marchés-corbeilles-manifestations) : Etude sur la fiscalité avec notamment la mise en place de la redevance spéciale pour les déchets des professionnels
 - développer le compostage (individuel, collectif-partagé, lombricomposteur) en triant les biodéchets
- Diminuer la part des encombrants et des végétaux en déchèteries
- en développant le réemploi (projet requalification déchèteries) et de nouvelles filières de tri (articles de sport, de bricolage, jouets...)
 - en poursuivant le broyage des végétaux sur Rendez-vous...
 - en mettant en place le contrôle d'accès et accompagnant les professionnels à une meilleure gestion de leurs déchets.

Les taux de valorisation matière – traitement à l'échelle du syndicat Sud Rhône Environnement

En raison de la liquidation judiciaire du centre de compostage des ordures ménagères « ECOVAL 30 » survenue au début de l'année 2020, les taux de valorisation ont chuté fortement. Les tonnages d'OMR n'ont pu être compostés. Ils ont été majoritairement enfouis au centre d'enfouissement technique de Bellegarde.

Taux par type de valorisation à l'échelle du syndicat de traitement Sud Rhône Environnement



L'enfouissement est le mode de traitement subissant le taux de la taxe « TGAP » le plus important d'où un impact fort sur le budget et par ailleurs le process le moins écologique. Une réflexion est en cours pour envisager d'autres pistes de traitement.

Les résultats de valorisation obtenus en 2022 sont néanmoins satisfaisants puisqu'ils sont proches de **l'objectif réglementaire fixé à 65% à échéance 2025.**

Les indicateurs financiers

Le budget s'élevait à 5 291 875 € en 2018, 6 521 967 € TTC en 2019 et 7 897 834 € TTC en 2020.

2022- En euros TTC	Dépenses	Recettes
Fonctionnement	6 753 679 € Soit 242.6 €/hab.	6 260 632 € (dont principalement la TEOM)
Investissement	773 977 € Soit 28 €/hab.	814 356 €
<i>Sous-total</i>	<i>7 527 657 € Soit 270 €/hab.</i>	<i>7 074 988 € Soit 254€/hab.</i>
Apport budget général*	452 669 € (1 709 769 € en 2021)	
Total service collecte et traitement	7 527 657 € (-4.5% par rapport à 2021 : 7 887 874 €)	

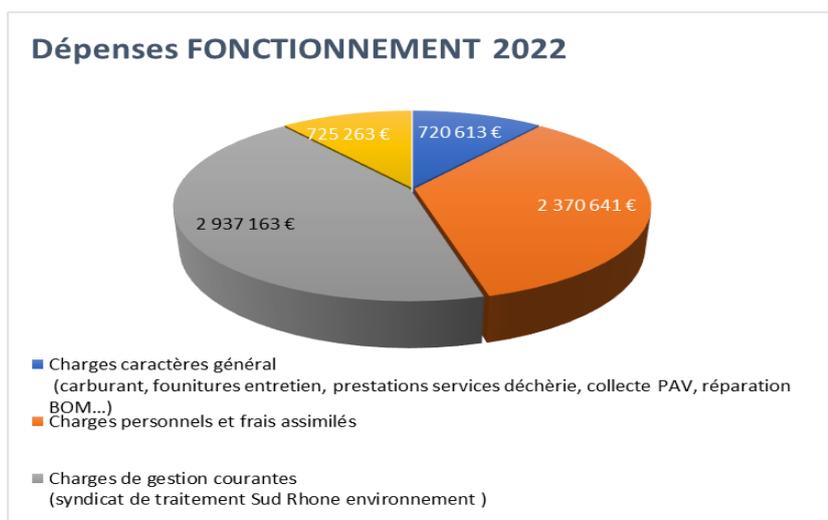
*Les recettes du budget général sont nécessaires pour équilibrer le budget du service Déchet.

Les recettes de la TEOM ont rapporté 5 543 545€ en 2021 avec un taux moyen de 9,8 % sur l'ensemble du territoire depuis 2021. Malgré cette hausse, la TEOM et les recettes annexes ne permettent pas d'équilibrer le budget du service.

Détails des dépenses et des recettes Fonctionnement

Les dépenses de fonctionnement ont augmenté de 5,74 % de 2021 à 2022. Près de 43% de ces dépenses sont attribuées à SRE pour le traitement des déchets. Les coûts de traitement des OMR ont fortement augmenté suite à la fermeture d'ECOVAL sur Beaucaire. La partie collecte directement traitée par la CCVBA représente 46% des dépenses de fonctionnement.

Les recettes liées aux ventes-soutiens des matériaux (contrats gérés par SRE et reversés ensuite aux collectivités) ont augmenté en 2022 par rapport à 2021 (+22%). Ces recettes sont directement liés aux performances des tonnages de collecte sélective et en déchèteries.

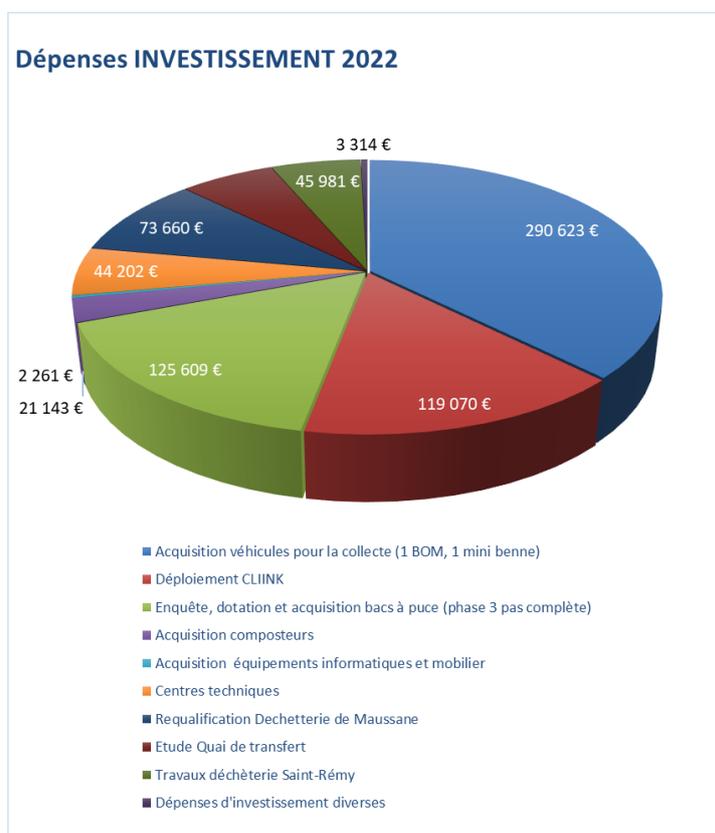


Détails des dépenses et recettes d'investissement

DEPENSES INVESTISSEMENT :

773 977 €, soit -50 % par rapport à 2021.

RECETTES : Subventions investissement (Europe, Etat, Région, CD13...) : 814 356 € (+890%)



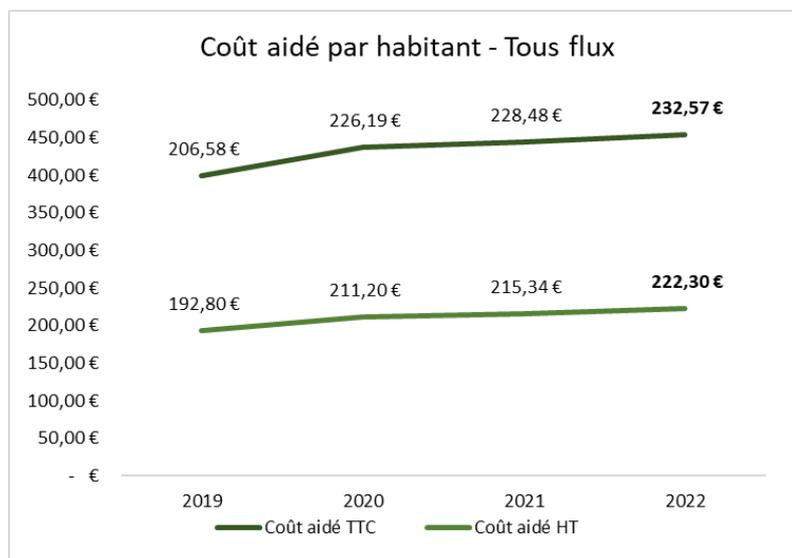
Calcul du coût par habitant

Grâce à la mise en place de l'outil Comptacoût en 2021 en partenariat avec l'ADEME, il est possible d'évaluer le coût aidé par habitant. Le coût aidé hors taxe correspond au coût total de gestion des déchets, ici ramené à l'habitant, duquel sont déduites toutes les recettes, aides et subventions qui s'y rapportent. Il représente le coût restant à supporter par la collectivité.

Le graphique ci-dessous représente la répartition du coût aidé total par flux.

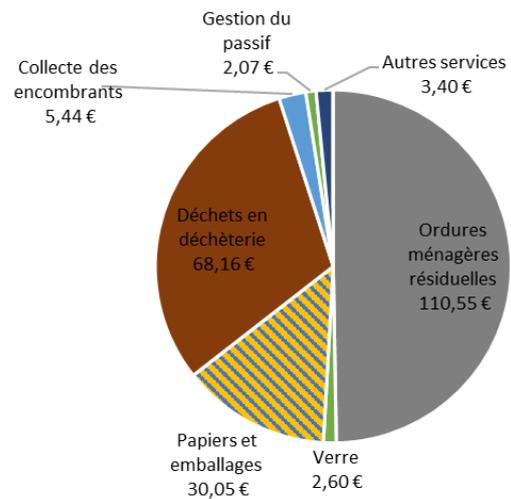
Soit 222 € HT par habitant en 2022 (215 € en 2021)

Budget MATRICE comptabilité analytique (dont amortissement investissement)	
2022	6 188 008 € HT / 6 473 712 € TTC
2021	5 995 150 € HT / 6 360 993 € TTC



Le coût des collectes sélectives est moins élevé, de par les quantités collectées plus faibles par habitant et les soutiens et recettes qui en découlent.

Coût aidé en € HT par hab. et par flux



Conclusion

Notre territoire s'est engagé depuis 2017 sur de nombreux enjeux :

- préserver nos ressources et notre cadre de vie exceptionnel,
- réduire notre production globale des déchets afin de limiter les coûts liés à la collecte et au traitement des déchets,
- et offrir à ses administrés un service public de qualité et d'équité.

La CCVBA s'est engagée dans un programme d'actions important en matière de prévention, de collecte et de valorisation des déchets, qu'il s'agisse d'infrastructures, d'organisation nouvelle et de fiscalité. Néanmoins, elle est tributaire du traitement externalisé de ses déchets, des situations de quasi-monopole des prestataires, de la hausse de la TGAP et de la tension actuelle sur les exutoires.

L'année 2022 montre à la fois des résultats très positifs en matière de réduction globale des ordures ménagères assimilés (OMA) grâce à la belle participation de usagers collectés en porte en porte. Le tri des emballages augmente et les ordures ménagères baissent. Les perspectives, avec la poursuite de la généralisation de la collecte individuelle en 2023 sur 3 dernières communes, la requalification d'une déchèterie, la mise en place d'un nouvel outil de contrôle d'accès en déchèteries, des nouvelles filières de recyclage et de réemploi, vont permettre de pérenniser ces résultats y compris en déchèteries.